

Mes choix de formation(s)

CETTE FICHE ME PERMET...

- I De choisir la **formation continue** ou **qualifiante** qui me convient;
- I De prendre connaissance des brochures, catalogues et ressources existants pouvant m'aider dans le choix de ma formation.

Pour m'aider à compléter cette fiche, je peux notamment me tourner vers:

- > **Mon tuteur**
- > **Un conseiller en accompagnement professionnel**
- > **Le responsable de la formation de mon institution**
- > **L'opérateur de formation**
- > **Mon employeur / responsable d'équipe**
- > **La délégation syndicale**



1. Sur quoi baser mon choix de formation(s) ?

Différents éléments entrent en ligne de compte dans le choix d'une **formation qualifiante** ou d'une **formation continue**¹. Prêter attention à chacun d'eux vous aidera à y voir plus clair dans les choix de formation(s) à poser.

Vos besoins en compétences :

- | C'est le point de départ nécessaire: se former, oui... mais à quoi ? Aidez-vous de la Fiche **F** afin de cibler concrètement vos besoins en compétences.

L'opérateur de formation :

- | Chaque opérateur et chaque formateur possède une philosophie et une méthodologie de travail qui lui est propre. Prenez-en connaissance afin de vous assurer que celles-ci vous conviennent.

Le coût de la formation :

- | Combien coûte la formation ? Qui en supporte le coût ? Vous, votre employeur, une tierce partie (ONE, Fonds social...)?

Le lieu de formation

Les obligations légales spécifiques à votre secteur ou au secteur dans lequel vous souhaitez évoluer²

- | Les titres requis et les **formations qualifiantes** permettant d'accéder à un secteur, une fonction ;
- | Les obligations en termes de **formation continuée**, durant la carrière.

2. Quelles ressources peuvent m'aider ?

- | L'ONE publie chaque année deux brochures reprenant le programme de **formations continues** destinées aux professionnels de la petite enfance (0-3 ans) et de l'accueil temps libre (3-12 ans). Celles-ci sont publiées entre juin et septembre.³
- | Ces brochures reprennent les formations subventionnées par l'ONE et organisées par des opérateurs de formations agréés.⁴
- | Le catalogue Formapef regroupe plus de 300 formations accessibles aux travailleurs de certains secteurs non marchands privés⁵. Le catalogue est disponible en ligne : www.apefasbl.org/formapef
- | Différentes personnes vous entourant pourront également vous conseiller par rapport au choix d'une formation : le **responsable de la formation dans votre institution**, votre **tuteur (tutrice)**, responsable de projet, employeur, **opérateur de formation**... N'hésitez pas à vous tourner vers l'une d'elle !

1 La formation n'est pas l'unique réponse à un besoin d'apprentissage. Le tutorat, le parrainage, les journées pédagogiques, des lectures diverses sur le sujet... sont autant de possibilités qui peuvent vous amener à développer vos compétences.

2 Référez-vous à la Fiche D : « Mon secteur et moi » pour en prendre connaissance.

3 Les deux brochures sont disponibles à tout moment sur le site de l'ONE : www.one.be/professionnels/publications-professionnelles/publications-proff-formations/

4 Les formations ne se trouvant pas dans l'une des brochures de l'ONE ne sont pas subventionnées. Si elles sont organisées par un **opérateur de formation** agréé, elles rentrent néanmoins en ligne de compte dans l'octroi de l'agrément de votre organisation.

5 Le catalogue Formapef est une initiative des Fonds sociaux du secteur non marchand privé regroupés au sein de l'APEF. Plus de 200 formations du catalogue sont par ailleurs reconnues dans le cadre du **décret ATL**.



© lotofoto / Fotolia

3. Maintenant, je choisis !

Le Formulaire **G** ci-après vous invite à établir la liste des formations que vous souhaiteriez suivre dans l'année à venir¹. Vous aurez alors en main votre plan individuel de formation.

Nous conseillons d'utiliser ce document à deux reprises :

- Une première fois pour fixer les formations que vous souhaitez suivre durant l'année qui vient. Parlez-en au **responsable de la formation de votre institution** afin de voir s'il marque son accord ;
- Une seconde fois 1 an plus tard, afin de vous assurer des formations réellement suivies .

Ce document VOUS sera utile pour...

- Vous assurer de suivre la législation prévue dans votre secteur en particulier, en termes de nombre d'heures de formations et/ou de thématiques à aborder en formation² ;
- Présenter vos souhaits de formation au **responsable de la formation de votre institution** ;
- Garder une trace de la réponse apportée par celui-ci ;
- Servir de base à la préparation d'un **entretien de fonctionnement** programmé.

Ce document sera utile à votre employeur pour...

- Faciliter la récolte des besoins et des envies de formations de chaque membre du personnel ;
- Etre en mesure d'associer les besoins en formation individuels au plan de formation de votre organisation ;
- Récolter les informations liées à la formation du personnel utiles au renouvellement de l'agrément de la structure.

¹ Ce formulaire est téléchargeable à tout moment sur notre site www.moncarnetdebord.be

² Référez-vous à la Fiche D « Mon secteur et moi » pour prendre connaissance des particularités de votre secteur.



J'établis la liste des formations que je souhaiterais suivre

Formulaire en lien avec la Fiche 1

AVANT LA FORMATION							APRES LA FORMATION	
Intitulé de la formation / Opérateur de formation	Thématique générale	Formation qualifiante / Formation continue	Date(s) / Nombre d'heures ²	Coût de la formation	Accord de l'employeur?		Qui se charge de l'inscription?	La formation a-t-elle été suivie?
.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

date / /

Signature du travailleur

Signature du responsable de la formation de l'institution

1 Téléchargez de nouveaux formulaires vierges sur notre site www.moncarnetdebord.be!

2 Certains secteurs prévoient des obligations en termes de formation, en termes de nombre d'heures et/ou de thématiques. Référez-vous à la Fiche D « Mon secteur et moi » pour prendre connaissance des particularités de votre secteur.